

RENTRÉE SCOLAIRE

2017 2018



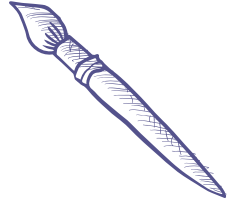
**Nouveaux
rythmes scolaires**

**Dossier
administratif
et quotient**

Inscriptions

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF ET CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

DU 12 JUIN AU 31 AOÛT



Pièces à fournir

- Livret de famille ou acte de naissance des enfants accompagné de la pièce d'identité du parent qui se présente.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, de gaz, d'électricité...). Pour les personnes hébergées : fournir une attestation de l'hébergeant accompagnée d'une pièce d'identité.
- Justificatif de situation professionnelle : derniers bulletins de salaire, justificatif pôle emploi (Assedic), KBIS de moins de 3 mois et/ou document de création d'entreprise (professions libérales, artisans, commerçants ou auto-entrepreneurs), justificatif de retraite des deux responsables ou du parent isolé.
- Allocataires de la CAF : attestation de paiement datant de moins de 3 mois.
- Non-allocataires : dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (les 2 avis pour les couples non mariés).
- Pour les familles d'accueil : attestation d'accueil récente du ou des enfant(s) placé(s) au sein de la famille.
- En cas de divorce ou de séparation : copie de la décision de justice mentionnant la garde des enfants et leur domiciliation.
- Un RIB (en cas d'adhésion au prélèvement bancaire).

ÉTAPE 1

La constitution du dossier et le calcul du quotient familial se font auprès du centre administratif ou en mairie annexe. Cette première étape est indispensable à toute inscription.

Où constituer son dossier et faire calculer son quotient familial ?

• Centre administratif

Service affaires périscolaires
14/16 boulevard Félix Faure
Tél. : 01.48.79.63.63 poste 6029 ou 6009
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h30.

• **Mairie annexe Sud** : 79 avenue de la Croix Blanche - Tél. : 01.48.78.41.93

• **Mairie annexe Ambourget** : rue du 8 mai 1945 - Tél. : 01.48.79.41.18

• **Mairie annexe Galion** : Galerie Surcouf. Déménagement prévu courant juin au 38 rue Georges Seurat
Tél. : 01.48.79.41.19

• **Mairie annexe Gros Saule** : 1/3 passerelle du Docteur Fleming
Tél. : 01.48.79.41.77

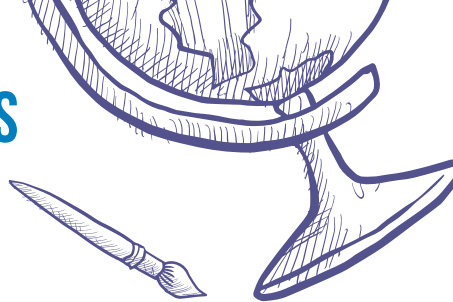
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h30.

HORAIRES D'ÉTÉ

du 1^{er} juillet au 25 août
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Fermé le samedi

Réouverture le samedi
à partir du 26 août à 9h

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DU 12 JUIN AU 31 AOÛT



ÉTAPE 2

Les inscriptions à la restauration scolaire, à l'étude, aux activités périscolaires, au centre de loisirs et aux NAP se font directement auprès du prestataire après constitution du dossier administratif et calcul du quotient familial.

• IFAC

55 rue du 11 novembre
Tél. : 01 48 66 27 17

• Permanences de l'IFAC au centre administratif et dans les mairies annexes

Samedi 17 et 24 juin de 8h30 à 12h30
Samedi 26 août de 9h à 12h

• Village Aulnay Animation de l'IFAC

Samedi 1^{er} juillet de 12h à 18h
Ferme du Vieux-Pays



PORTAIL AULNAY FAMILLE

Avec le portail Aulnay Famille vous pouvez consulter votre compte, vos factures, payer en ligne ou encore inscrire vos enfants aux accueils de loisirs des vacances scolaires.

Rendez-vous sur www.aulnay-sous-bois.fr, rubriques : Vos démarches / Portail Famille

ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR, RESTAURATION ET ÉTUDE

- L'enfant peut être inscrit entre 1 à 5 jour(s) fixe(s) par semaine pour l'accueil lors des jours d'école.

- L'inscription peut être faite à l'année ou pour une période entre deux vacances scolaires.

À défaut de changement auprès des services compétents, le renouvellement est effectué tacitement pour la période suivante. La fréquence peut être modifiée 15 jours avant le début de la période.

Attention : l'inscription à la restauration du mercredi n'est possible que si l'enfant est également inscrit à l'accueil de loisirs du mercredi.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES

L'inscription du mercredi se fait pour l'année ou pour une période.

L'inscription à l'accueil de loisirs des vacances scolaires se fait pour une semaine minimum, aux dates ci-dessous :

VACANCES	DATES D'INSCRIPTIONS
Toussaint	du 18/09/2017 au 06/10/2017
Noël	du 20/11/2017 au 08/12/2017
Hiver	du 15/01/2018 au 02/02/2018
Printemps	du 12/03/2018 au 30/03/2018
Été	du 28/05/2018 au 15/06/2018

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE



**ÉCOLE
LE MERCREDI MATIN**
un changement plébiscité
par les parents
d'élèves.



PAUSE MÉRIDIANNE DE 11H45 À 13H45

Les horaires changent mais les 2h
de pause sont maintenues
pour que tous les enfants
puissent manger dans de
bonnes conditions.



15 MN DE CLASSE EN PLUS LE MATIN

La matinée d'enseignement
a été allongée pour
favoriser les apprentissages
pendant le pic d'attention
des enfants.



NAP* GRATUITES APRÈS LA CLASSE

Les NAP sont désormais
entre 15h45 et 17h30, un jour
par semaine.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 > 8H30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE
8H30 > 11H45 11H30 LE MERCREDI	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11H45 > 13H45	PAUSE MÉRIDIANNE	PAUSE MÉRIDIANNE		PAUSE MÉRIDIANNE	PAUSE MÉRIDIANNE
13H45 > 15H45	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
15H45 > 17H30	NAP GROUPE 1 OU ÉTUDE	NAP GROUPE 2 OU ÉTUDE		NAP GROUPE 3 OU ÉTUDE	NAP GROUPE 4 OU ÉTUDE
À PARTIR DE 17H30	GARDERIE	GARDERIE		GARDERIE	GARDERIE

Les *NAP - Nouvelles activités périscolaires

L'inscription au NAP est libre et gratuite. Les NAP ont désormais lieu après la classe entre 15h45 et 17h30. Les parents ont le choix entre NAP (gratuites) ou étude (payante), une fois par semaine. Le jour des NAP dépend du groupe scolaire fréquenté par votre enfant. Le jour correspondant à chaque école est communiqué sur www.aulnay-sous-bois.fr ou sur demande au 01 48 79 41 44 (Direction de l'Éducation).

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

✓ UNE CONCERTATION ABOUTIE

Le choix du mercredi ou du samedi n'est qu'une partie des choix à faire dans l'organisation des rythmes scolaires. Afin de définir la nouvelle organisation, la municipalité a consulté l'ensemble des représentants de la communauté éducative dont les parents d'élèves pour étudier avec eux les différents scénarii possibles. Cette concertation, riche et précise, a permis d'arrêter des choix au plus proche des attentes de chacun et dans l'intérêt supérieur des enfants.

✓ DES CRITÈRES PRÉCIS

Pour cette concertation, 5 grands enjeux ont été fixés par la municipalité. D'abord, le respect du rythme de l'enfant, car c'est la priorité. Ensuite, une organisation adaptée aux familles et une meilleure qualité des NAP. Enfin, l'appréciation des modalités d'organisation et la prise en compte de la contrainte financière.

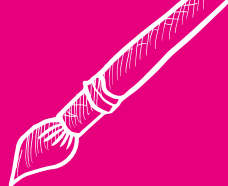
✓ DES RYTHMES SCOLAIRES REPENSÉS

Ces nouveaux rythmes scolaires permettent à tous les enfants de déjeuner dans de bonnes conditions. Ils permettent aussi, tout en conservant la même organisation pour la plupart des parents, d'avoir un temps d'enseignement plus long le matin, période où l'enfant est le plus attentif.



Le rapport complet de concertation sur les rythmes scolaires est disponible sur le site rythmes.aulnay-sous-bois.fr





PRÉPAREZ LA RENTRÉE SCOLAIRE

DU 12 JUIN AU 31 AOÛT 2017

- Constitution du dossier administratif
- Calcul du quotient
- Inscriptions

direct *Aulnay*

la lettre d'information de la Ville d'Aulnay-sous-Bois

Inscrivez-vous à la newsletter «enfance» et recevez chaque mois des informations (menus, animations, journal du conseil des enfants).

Connectez-vous sur le site de la ville

www.aulnay-sous-bois.fr



AULNAY-SOUS-BOIS